

**COMMUNICATION AUX ACTIONNAIRES**

**INFORMATIONS SUR LA REALISATION DE LA SCISSION PARTIELLE**

**RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 22 DECEMBRE 2016**

---

Chers Actionnaires,

Nous vous informons qu'une copie de l'acte notarié no. 5695 relative à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de COFI tenue en date du 22 décembre 2016, déposé le 06 janvier 2017 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, est disponible sur le site internet de COFI sous la rubrique « informations aux actionnaires ». Sous la rubrique « statuts coordonnés », pour votre opportune information, se trouve les statuts coordonnés du 22 décembre 2016.

Comme indiqué dans l'acte notarié no. 5695, la constatation de la réalisation de la scission partielle à la date de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de COFI du 22 décembre 2016 (sans préjudice des dispositions des dispositions de l'article 302 de la loi sur les sociétés commerciales sur les effets de la scission à l'égard des tiers) est sous la condition suspensive de l'autorisation de la Banque Centrale Européenne.

Dans le cadre de la quatrième et dixième résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de COFI du 22 décembre 2016, COFI fera, prochainement, une nouvelle communication afin de porter à la connaissance des actionnaires les formalités à entreprendre pour les détenteurs de certificats nominatifs représentants leurs actions nominatives de COFI.

Luxembourg, le 30 janvier 2017.